



Sites Natura 2000 des dunes modernes littorales landaises

FR7200710 - L 01 - Arcachon à Mimizan Plage

(nom abrégé : L01), SIC (Site d'importance communautaire)

FR7200711 - L 02 Mimizan plage à Vieux Boucau

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 10/02/2016

FR7200712 - L03 Vieux Boucau à Hossegor

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 21 août 2006 (JORF du 2 septembre 2006)

FR7200713 - L04 Capbreton à Tarnos

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 7 juin 2011 (JORF du 7 juillet 2011)

Suivi des opérations de nettoyage manuel sélectif des plages



BILAN ANNEE 2019

PRÉCONISATIONS & CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Rapport établi par Gilles Granereau, ex-chargé de mission Natura 2000



ONF – OCA – SERVICE DLRN mai 2020



Préambule

Comme suite à mon départ à la retraite en novembre 2019, et en l'absence de remplaçant comme chargé de mission Natura 2000 ainsi que sur le volet « suivi des actions d'intérêt général (MIG) », l'ONF m'a sollicité¹ afin que j'établisse le bilan de l'année 2019 de l'opération de nettoyage manuel sélectif des plages landaises, portée par le conseil départemental des Landes, et depuis 2018 par le Syndicat mixte du littoral landais (SMLL).

La survenue de la pandémie liée au Covid 19 a considérablement retardé ce travail, dont voici la synthèse, arrêtée à mon départ à la retraite le 1^{er} novembre 2019. Je reprendrai le plan-type de compte-rendu déjà proposé les années précédentes.

Première partie : présentation des résultats

Nous donnons ici les résultats issus des fiches renseignées par les entreprises, complétées le cas échéant par des analyses personnelles, issue de notre connaissance de la problématique.

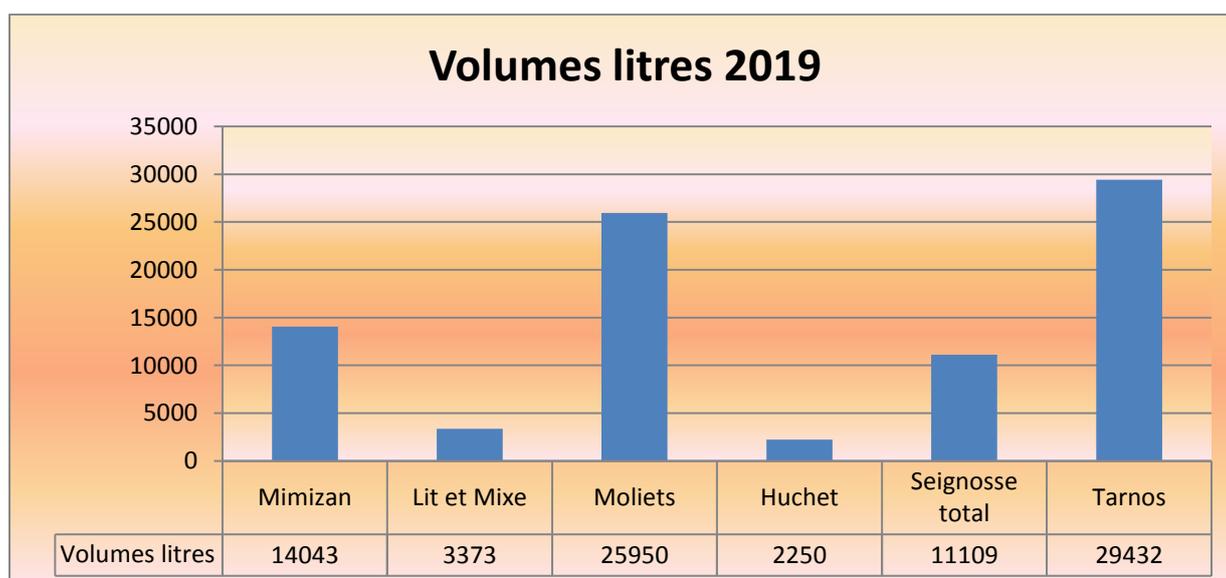
Les données OCA doivent faire l'objet de synthèses séparées.

Les suivis « ONF » ont pour la plupart consisté en visites ponctuelles, ne faisant pas l'objet de compte-rendu.

11) Résultats 2019

111) Volumes globaux et temps passé

D'une façon générale, les volumes récoltés ont été **inférieurs à ceux de 2018** : **86157 litres en 2019** pour **98189 litres en 2017**. Ceci représente **12 % de moins** que l'année passée. Cette diminution est liée aux conditions météo relativement calmes en 2019, mais avec une période plus agitée et pluvieuse dans le dernier trimestre, et la tempête Michel (6 juin 2019), qui semble avoir eu un effet sur les arrivages de juin.



Pour mémoire 2019 : 18986 / 8621 / 21070 / 4595 / 9568 / 35349

Figure 1 : Données brutes des volumes récoltés

¹ Par le biais de ma structure de micro entrepreneur (Gilles Granereau éco-conseils)

Concernant le « profil » volume/temps, et si l'on exclut Huchet (cf. infra), on arrive à une moyenne de **28 litres/heure** (**23,5 l/h en 2018**). Le calcul est fait en fonction du nombre d'heures de présence des équipes sur le site, multipliée par le nombre de personnels assurant la collecte. Il est bien évident que plus les macro-déchets sont abondants, et plus le rendement sera élevé ; a contrario, en l'absence d'arrivages importants, le rendement horaire sera plus faible (sensiblement même temps passé, mais moins de déchets récoltés). Ceci est particulièrement parlant sur Huchet, où il est nécessaire par exemple d'effectuer des tris dans la laisse de mer, avec des macro-déchets de faible taille, ce qui nécessite beaucoup plus de temps (c'est pour cette raison que nous avons exclu Huchet du calcul de la moyenne présenté ci-dessus).

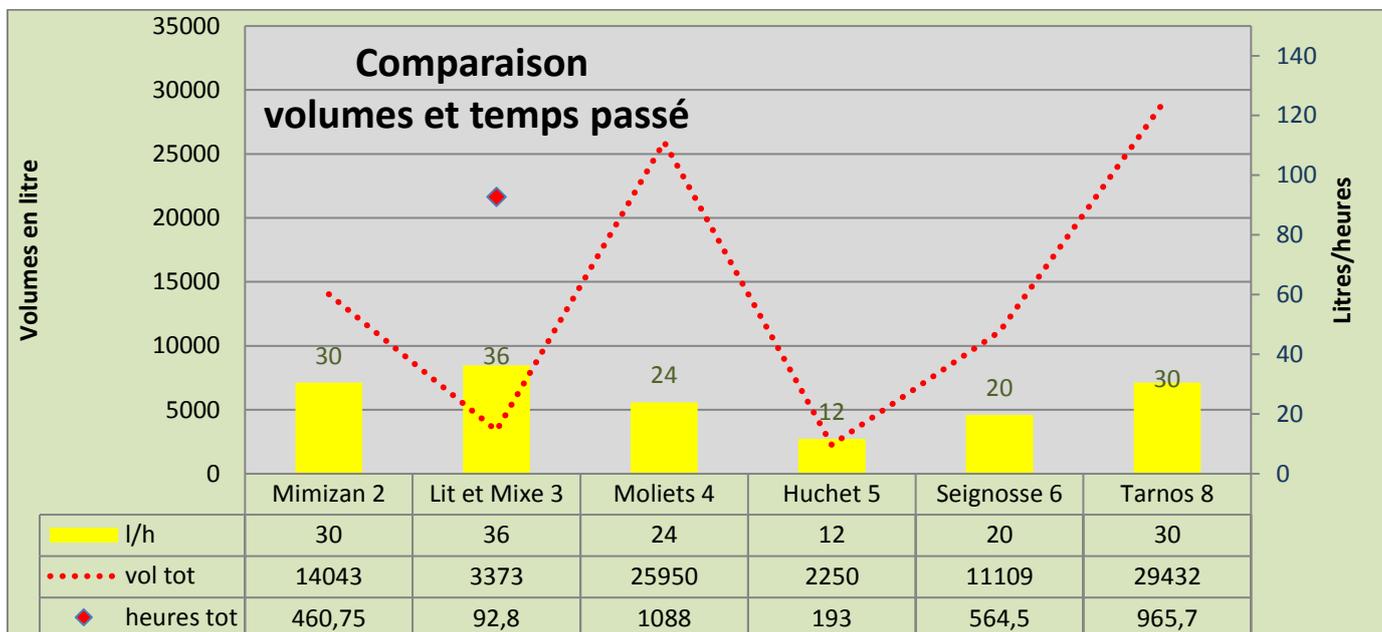


Figure 2 : Ce graphique présente le nombre d'heures consacrées à l'opération, les volumes totaux récoltés en litres, et le rapport du volume par le temps passé (en litres/heure).

Ceci étant, nous mettons en garde quant à la précision des données, qui peut varier selon la technique de récolte (utilisation de sacs ou de paniers et comptage au fur et à mesure, évaluation dans la benne, etc.), sans que l'on puisse donner une fourchette d'incertitude de ces données.

Les temps passés correspondent au nombre d'heures effectuées (ouvriers + encadrement), selon les indications portées dans les fiches. Les volumes sont également mentionnés dans les fiches de comptes rendus.

Enfin, nous avons mis en exergue le cas de Seignosse, où deux entreprises interviennent alternativement sur la même opération, et, théoriquement, dans les mêmes conditions.

Or, il existe une importante différence sur les volumes récoltés : la différence est tout de même de **55 %** entre le Colombier (**7589 litres**) et les Jardins de Nonères (**3420 litres**). C'est le seul exemple sur l'opération où nous avons deux entreprises œuvrant sur le même créneau, aussi est-il important de savoir quelle est l'origine de cette différence : évaluation des volumes ? Emprise de la zone traitée ? Un examen du temps passé amène une réponse. Pour **429 heures** déclarées par le Colombier, Nonères en a passé **136**, ce qui fait une différence de **3,15 à 1**. Même si le rendement de Nonères est plus élevé en moyenne (28 l/h contre 17 l/h pour Le Colombier), la récolte globale est plus faible puisque le temps effectivement passé est moindre. On nuancera toutefois la récolte de novembre qui a été très importante suite aux inondations (**3745 l** par le Colombier), mais on pourra être étonné de trouver une récolte de décembre faible car en général l'épuisement des stocks suite aux inondations se déroule sur au moins deux mois.

Le but de ce constat n'est pas de jeter l'opprobre sur telle ou telle entreprise, mais de chercher à comprendre comment améliorer les techniques de récolte manuelle des macro déchets.

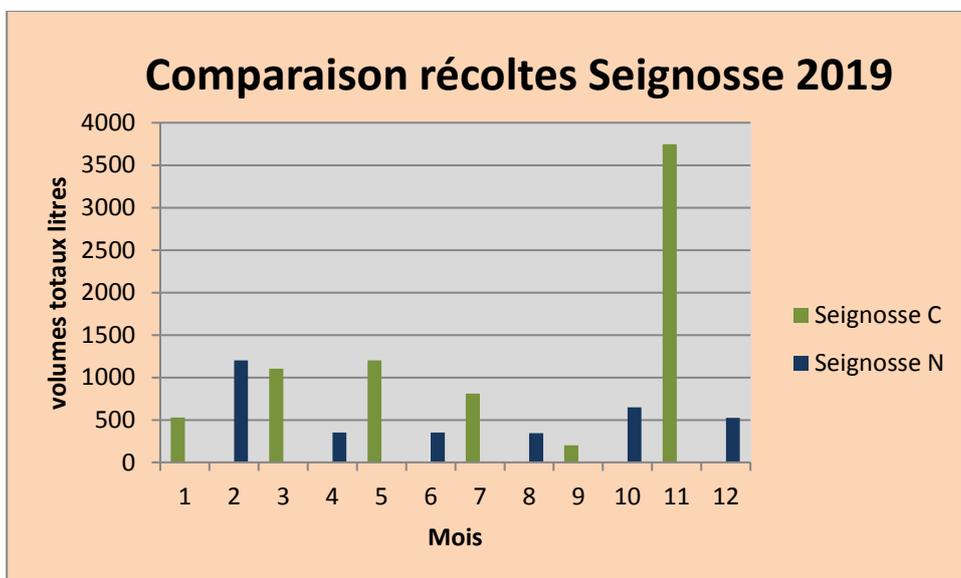


Figure 3 : comparaison des volumes totaux à Seignosse selon l'acteur (C = Colombier ; N = Nonères)

112) Répartition par mois des volumes globaux

Sur la figure 4, on peut constater que les arrivages qui ont eu lieu principalement en février, puis en novembre et décembre, coïncident avec des phases de pluie et/ou de tempêtes. Entre mars et octobre, les échouages de macro-déchets ont été relativement faibles, mais on retrouve l'impact de la tempête Michel en juin, avec des arrivages à Moliets (provenant du nord), et à Tarnos (provenant principalement de l'Adour).

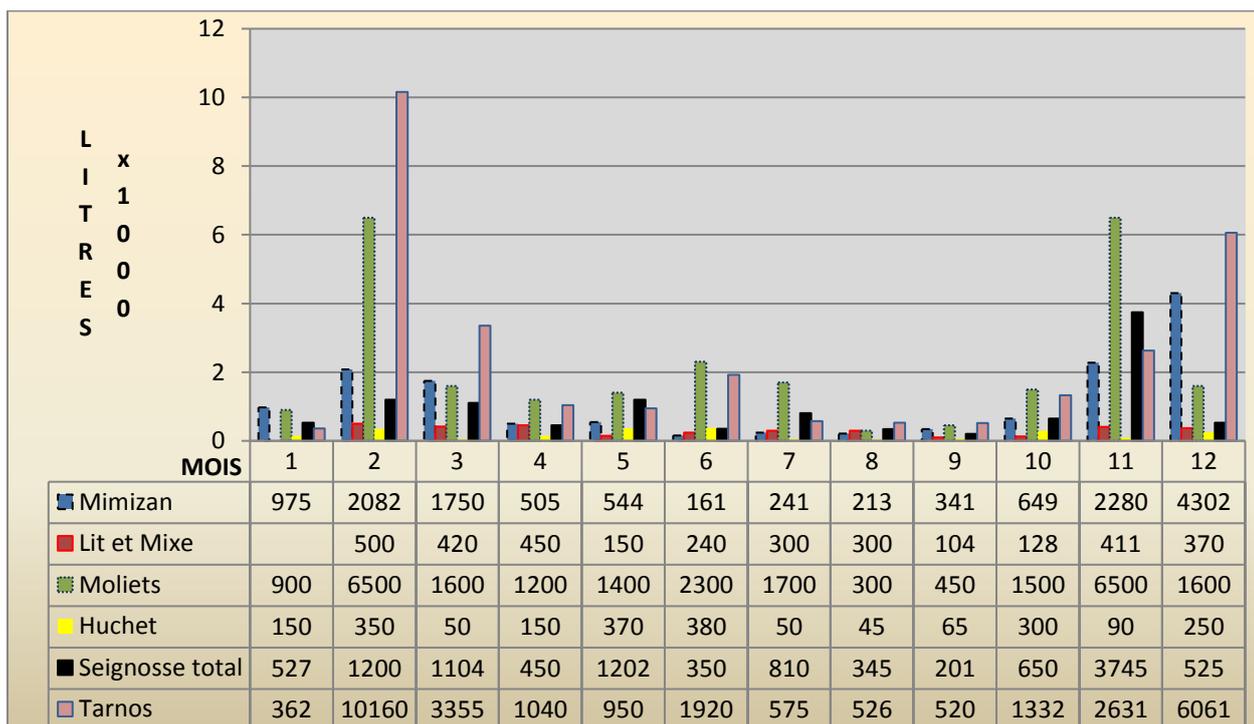


Figure 4 : représentation des volumes globaux par mois, selon les sites

113) Analyse détaillée des volumes

Volumes ramenés à un linéaire

Afin de pouvoir placer chaque site sur le même plan en termes de « taux de salissure », nous avons utilisé le critère **mètres-cubes par kilomètre (m³ / km)**. En effet, les données globales ne sont pas significatives, car les longueurs de chaque chantier sont fortement variables (de 690 m à 3280 m comme indiqué dans le tableau).

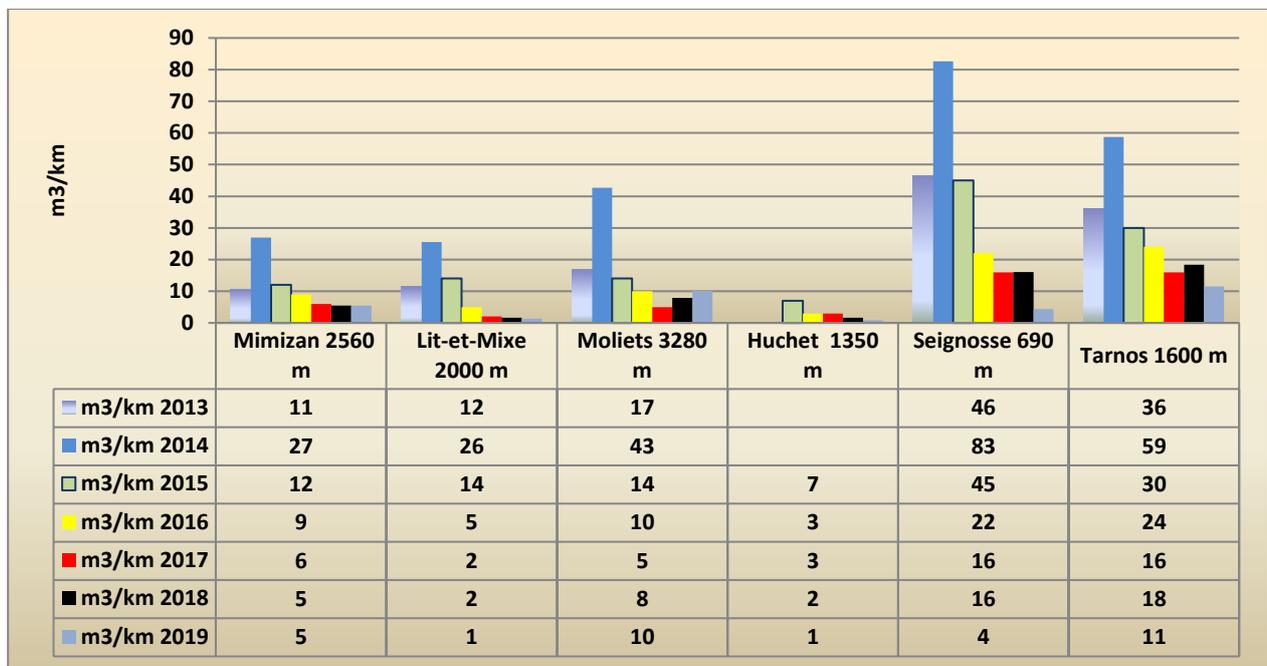


Figure 5 : comparaison des volumes en m3/km de 2013 à 2019

En 2019, les arrivages ont été plus faibles, ainsi que nous l'avons déjà souligné. Seul Mimizan reste à un niveau équivalent à celui des années précédentes. Le cas de Lit et Mixe est surprenant, car il semble faible, alors qu'entre 2013 et 2015, il était comparable à celui de Mimizan. Il serait intéressant d'en connaître la cause, liée peut-être à la courantologie qui serait différentes lors des périodes « calmes » au plan météorologique. Quoiqu'il en soit, et pour en tirer des données fiables, il serait nécessaire d'affiner les compte rendus, et d'avoir également un regard extérieur sur les récoltes, ainsi que cela était prévu dans la convention de suivi initiale.

114) Evaluation des déchets issus de la pêche

Entrent dans cette catégorie, tous les déchets issus directement de la pêche (cordages, filets, bouts, bottes, gants ...), mais aussi ceux provenant de la marine en général et de la conchyliculture (supports pour naissains, casiers d'huitres, supports, etc.).

L'analyse ci-après a été réalisée uniquement sur la base des fiches et mois présentant une évaluation ; nous arrivons à une moyenne de l'ordre de 22 %, alors que pour les sites de Seignosse et Tarnos cette valeur est de **34 %**. Il semblerait que les volumes soient systématiquement sous-évalués, il est fréquent de lire dans les textes des CR que des déchets liés à la pêche sont abondants alors que l'estimation ne le montre pas. Là encore, des précisions seraient à apporter quant à l'évaluation initiale, et aux nécessaires vérifications qui seraient à effectuer ponctuellement.

Une autre difficulté de l'analyse tient à la variabilité de ce type de déchets : certains sont volumineux (filets, cordages, caisses, pièces de navires, etc.), et d'autres beaucoup plus discrets et par conséquent difficiles à évaluer en volume (morceaux de bouts, fils et cordages divers fractionnés, etc.).

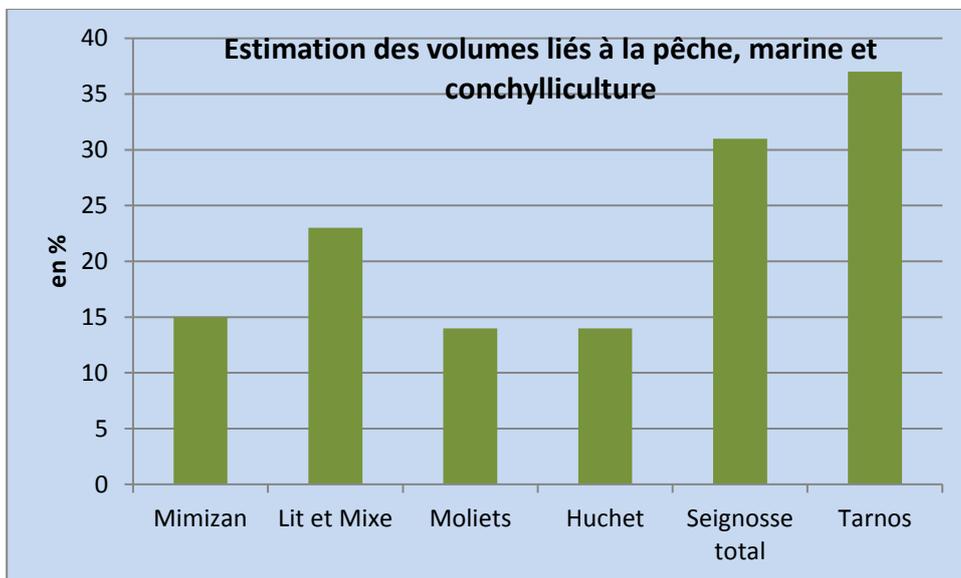


Figure 6 : estimation de la proportion des déchets issus des activités maritimes et d'élevage.

12) Quelques données sur le nettoyage mécanique

Il peut être intéressant de connaître les résultats de l'opération de nettoyage mécanique menée sous l'égide du Conseil départemental des Landes depuis 1992.

Rappelons ici que depuis deux décennies, tout est mis en œuvre, en particulier dans le cadre de Natura 2000, afin de **réduire les impacts** de ce type de nettoyage sur les milieux.

En termes d'élimination des déchets, les statistiques montrent qu'environ 10 000 m³ de « tout-venant » est enlevé et recyclé chaque année. De plus, le constat est fait que les volumes récoltés affichent une **tendance baissière**, ce qui est grandement satisfaisant, et peut également justifier l'intérêt de l'opération.

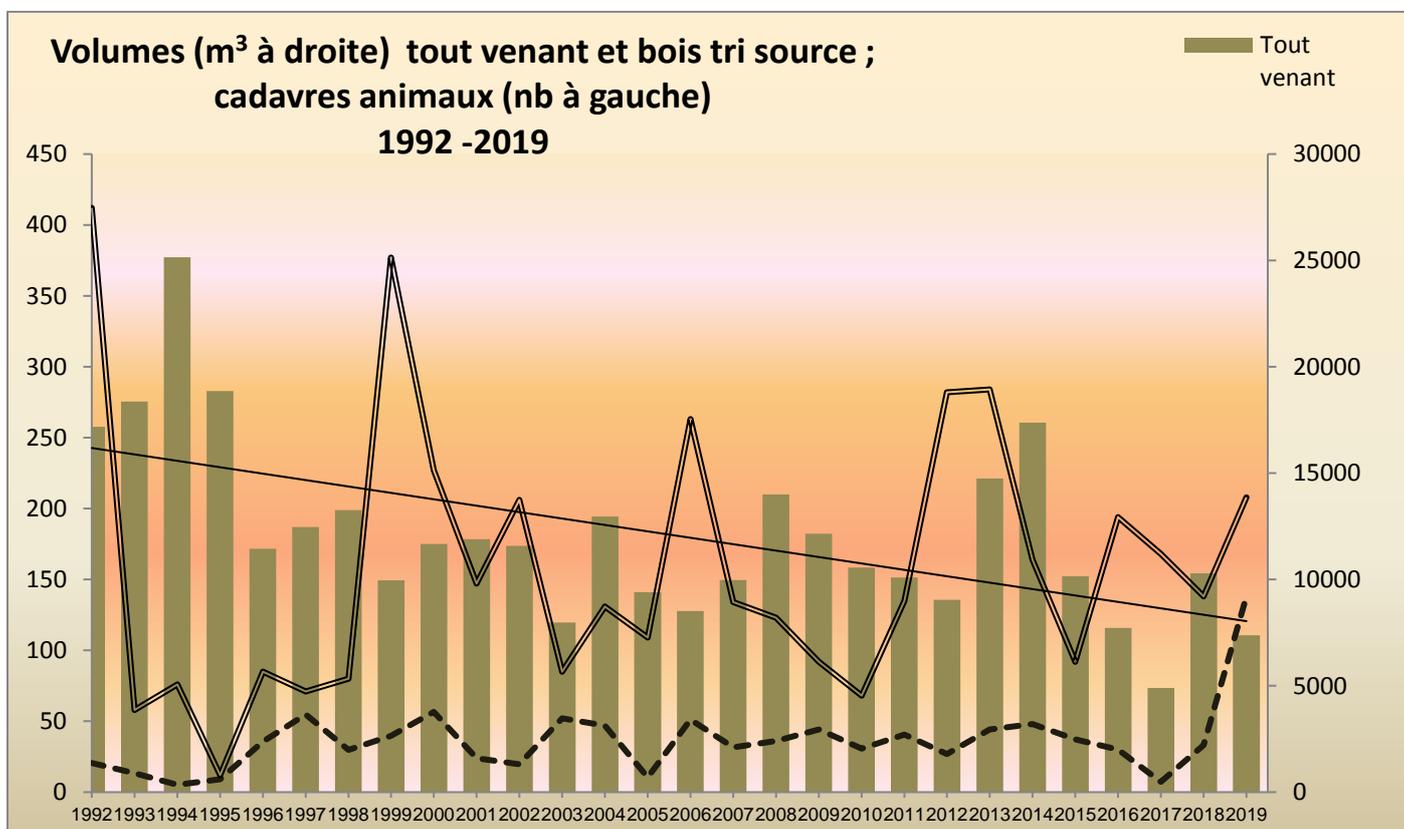


Figure 7 : données sur les récoltes du nettoyage mécanique de 1992 à 2019

La figure 7 rend compte de cette évolution des récoltes mécaniques. L'année 2019 a été marquée par l'arrivée de volumes tout venant relativement faibles au regard de la moyenne, mais une hausse très sensible des arrivages de bois, directement liées aux inondations de début et de fin d'année. Les volumes de bois sont en règle générale très sensiblement plus abondants dans le sud-landais et en particulier à Tarnos, du fait de la proximité avec l'embouchure de l'Adour.

13) Types de macro-déchets

Nous avons commencé à établir une liste en 2014, elle est complétée chaque année.

Nous ne pouvons donner dans l'état actuel des connaissances, aucune indication précise sur l'évolution des types de macro-déchets.

Les données sont issues des comptes rendus, ainsi que d'observations faites sur le terrain, par conséquent sans critère pertinent permettant les comparaisons (voir également en annexe, une fiche aide-mémoire de synthèse a été préparée).

Les « cabanes de plage » ont tendance à se multiplier, et à affecter tous les sites. A cet égard, il semble important de relancer les réflexions les concernant.

Liste des macro-déchets collectés

<i>Mimizan</i>	<i>Lit et Mixe</i>
Aile modèle réduit avion	Bidons 10 l huile marine
Anatifes sur cordages	Bidons plastique 15, 20 l
Balises et flotteurs polystyrène et plastique (pêche)	Bouchons plastiques
Bidons plastique divers	Bottes plastique ²
Bouteille gaz	Bouée de pêche, bouées d'amarrage (pare-battage)
Bouteilles en verre	Bouteille gaz 13 kg
Bouteilles plastique	Bouteilles plastique, petits bidons ménagers
Bouteille d'oxygène	Bouteilles verre, bocaux
Caisses plastique (pêche)	Caisses plastique et casiers huitres, divers (pêche)
Chaîne tronçonneuse !	Cordages et bouts divers (pêche)
Conteneur poubelles	Débris mobiliers plastique
Cordages et bouts divers (pêche)	Douilles de munitions, jupes
Déchets informatique, TV, balise détresse	Filets (pêche)
Drone	Gants (pêcheurs ?)
Filets (pêche)	Lampes, néons en verre
Galettes de goudron	Morceaux de barques
Grillage	Néons (ampoules)
Matériel fumigène	Roue voiture
Micro-billes	Sacs plastique
Palettes avec pointes	Trousse soins
Roues de bateaux (plastiques)	
Seringues	
Signal lumineux	

<i>Seignosse</i>	<i>Tarnos</i>
Balises flottantes polystyrène (pêche)	Ampoules, lampes, néons
Bidons plastique divers, seaux	Applicateurs tampons
Billes plastique blanches (provenant de STEP ?)	Barres métalliques, tôles, grillages...
Bombes crème chantilly, aérosols	Bidons métal
Bottes, chaussures	Bidons plastique
Bouchons plastiques	Bombes aérosol
Bouteilles en verre, fioles (bouchon métal)	Bottes, chaussures
Bouteilles plastique	Bouchons plastique, capsules
briquets	Bouteilles de gaz
Caisses plastique (pêche), poches à huitres	Bouteilles plastique, petits bidons ménagers
Camemberts station épuration	Bouteilles verre, fioles, perfusions, bocaux
Canettes métal, boites conserve	Briques « tétrapack »
Collecteurs conchyliculture (naissains)	briquets
Cordages et bouts divers verts, bleus... (pêche)	Caisses plastique, casiers, poches à huitres
Débris voitures	Camemberts STEP
Douilles cartouches chasse, jupes	Canettes métal, boites conserve
Filets (pêche)	Casques chantier
Galettes fuel goudron	Cartouches imprimante
parasol	Cathéters et matériel perfusions
Poches plastique	chaise

Polystyrène, porexpan, polyuréthanes	Cordages et bouts divers (pêche)
Seaux peinture	Débris mobiliers plastique/métal
Seaux plastiques	Douilles cartouche chasse
Seringues, kits perfusions	Fer, tôles, débris ferraille
Tiges de cotons-tiges	Feux d'artifice (boîtes, étuis...)
Tôles	Fil de pêche
Tuyaux (alimentation eau)	Filets (pêche)
Observation de méduses, d'après photo (2015) : Rhyzostome ou « Poumon de mer ». Développement de « cabanes » et d'art « bois flottés »	Galettes fuel
	Gants manutention
	Morceaux de barques, polyuréthane, polystyrène, flotteurs
	Pneus, roues
	Pot de peinture
	Roquette, engin pyrotechnique
	Sacs plastique
	Sac ciment
	Seringues (cf perfusions)
	Tétra bricks (lait...)
	Trousse soins, tuyaux perfusions, plaquettes médicaments
	Tuyaux plastique (drainage ?)

Nous mentionnons ici des liens pour visualiser les types de macro-déchets liés au milieu marin, avec les bouées, cordages, casiers de pêche, filets, mais aussi supports pour la culture d'huitres et coquillages : <http://www.bys.fr/captage-ostreiculture-mytiliculture> .

De même les « camemberts » ou médias filtrants issus de stations d'épuration peuvent être [visualisés ici](#) ; mais on peut aussi faire une recherche sur un moteur avec « média filtrant photo ».

Pour les micro-billes un article sur Wiki : https://fr.wikipedia.org/wiki/Microbille_de_plastique

14) Observations complémentaires et synthèse

Les données dont nous disposons permettent d'obtenir des informations suffisamment précises pour apprécier l'aspect qualitatif et quantitatif des arrivages de micro et macro-déchets sur nos côtes. Néanmoins, il reste la problématique des micro-billes qu'il est impossible de récolter manuellement tant leur nombre est élevé² et leur taille petite.

Parallèlement au nettoyage manuel, la problématique des cabanes de plage (et de feux de plage parfois gigantesques) se développe, et doit amener à poursuivre les actions menées pour en limiter leur expansion. Le « *beach art* » suit également une forte progression, et il sera peut-être nécessaire de démonter plus systématiquement certaines « œuvres ».

La provenance de macro-déchets gagnerait à être étudiée plus précisément, afin de trouver des sources potentielles de financement selon le principe « pollueur = payeur ». On dispose d'une donnée assez solide sur les déchets issus de la pêche et la conchyliculture, qui représenteraient entre 30 et 40 % des volumes récoltés. Il est plus difficile d'évoquer en volume les médias filtrants (issus de stations d'épuration et/ou systèmes de filtration biologique), car ces objets sont peu volumineux, mais induisent des temps de collecte plus longs.

Une autre problématique peut concerner la notation entre gros déchets et macro-déchets. On peut avoir une idée assez précise des volumes représentés par des caisses, des bidons, bouées, filets, cordages... sans avoir à réaliser une collecte séparée. En pratique, ce qui ne rentre pas dans les sacs fait partie de la catégorie des gros déchets, et peut facilement être évalué. Il s'agit là d'une suggestion d'amélioration des fiches, visant à séparer la notation des sacs de celle des gros déchets.

La découverte d'engins pyrotechniques justifierait de renforcer les consignes, certains objets ont par exemple été récoltés et transportés... En effet, des engins dangereux, récents ou anciens, sont régulièrement trouvés sur le littoral, et il est nécessaire de respecter les protocoles qui ont été définis en cas de trouvaille d'objet « suspect ».

² A cet égard, voir le compte-rendu rédigé par le CD40 sur l'expérimentation de micro-criblage effectuée à Moliets en 2017.

Il ressort également des compte rendus que l'on a de plus en plus de bénévoles qui ramassent de leur propre initiative des macro-déchets : des tas sont présents, ou parfois des sacs, qui sont donc remis ou pris par les ouvriers des entreprises (ou pas ... compte tenu du nombre de sacs ou des tas de déchets ensablés...notamment hors des sites de nettoyage manuel). Il y aurait certainement de la communication à faire dans la direction des bénévoles, afin de leur expliquer la démarche en cours, et comment rendre leur implication efficace. La mise en place de « bacs à marée » pourrait constituer une opération à engager, sachant qu'elle est ponctuellement menée, mais sans protocole précis d'organisation (fourniture des bacs, localisation, communication, récolte ...).

L'amélioration des protocoles de suivis est également à envisager, tant au niveau des entreprises que de l'OCA et de l'ONF. Ce point est particulièrement important, et pourrait passer par une convention, qui définirait également diverses mesures de suivis (gestion des bois flottés, changement des panneaux, accès, etc.).

Enfin, le maintien des bois flottés conduit à des effets positifs sur les milieux dunaires, si l'on exclut la problématique évoquée plus haut des cabanes de plage. La principale contrainte reste l'érosion marine, mais en zone de répit d'érosion, comme à Tarnos, les dépôts de bois sur le haut de plage et la dune embryonnaire (laisses de mer) permettent une meilleure stabilisation, et une amélioration de la diversité végétale et animale. Il resterait à perfectionner les dispositifs assurant le maintien sur le haut de plage des billes de bois de grandes dimensions (cf essais à Ondres et Seignosse, à Cap de l'Homy).

15) Préconisations, considérations générales

(en complément des points évoqués ci-dessus)

A) Organisation :

Il est proposé de maintenir, avec le Conseil départemental comme organisateur, une réunion-bilan intermédiaire, destinée également à rappeler les contenus des rapports et les protocoles de ramassage. Une réunion de début de campagne est à maintenir, afin de recadrer les protocoles, les zones de nettoyage, le renseignement des fiches, les photographies (et leur transfert), etc. Voir ci-dessous.

Une réunion de concertation CD40/GIP/DDTM/ONF a été tenue en avril afin de réfléchir à l'évolution du nettoyage, incluant la prise en compte de nouveaux secteurs de nettoyage, et l'abandon d'autres. Le compte-rendu est annexé.

B) Remarques générales

A la lecture des fiches de CR des entreprises, nous avons noté quelques points à améliorer, et qui restent rémanents d'une année sur l'autre ... Une préconisation de modification de fiche est annexée.

- la numérotation doit parfois être précisée : rappelons qu'elle est ainsi constituée : numéro de lot – année- numéro de mois. Soit par ex : 2-2020-02 (il peut y avoir deux relevés par mois : dans ce cas → 2-2020-02a, puis 2-2020-02b (ou 1 & 2 au lieu de a & b).

- la notation des horaires (temps passés) a été améliorée. Il est important de préciser qu'il s'agit du temps passé sur place (si on note un travail de 9 h à 12 h, cela fait 3 heures et non pas 3h X x ouvriers et cadres).

- les seringues ne semblent pas être systématiquement notées → **il serait utile de rajouter une case dans la fiche**. De même du matériel médical est régulièrement récolté, surtout à Tarnos. Ceci mériterait une mention spécifique.

- concernant les panneaux, leur présence est généralement spécifiée, mais en cas de dégradation, le protocole de mise à niveau n'est toujours pas effectif. Une piste d'amélioration est à prévoir dans ce sens, et l'ONF pourrait tout à fait intervenir dans le cadre d'une convention qui inclurait également le suivi des chantiers.

- dans la case « contacts sur site », placer toutes les observations concernant le public, les questions posées, etc. **Indiquer si dépliants diffusés (case ?)**

- dans les observations, penser à donner un minimum d'infos sur « l'ambiance du chantier » et les principaux macro-déchets récoltés, ainsi que les obs générales (arrivages de déchets, de bois, ensablement, érosion, etc...).

- **généraliser l'évaluation des volumes liés à la pêche** et conchyliculture (il s'agit bien sûr d'une estimation). Une méthode devra être précisée, car il n'est pas question de séparer les plastiques par origine ; cela restera de l'estimation (en % ?). La formation doit pouvoir permettre de mieux fixer les règles de cette évaluation.

Sur le retour de données, le **poids des fichiers** est souvent très lourd. Il serait bon de proposer du format pdf pour les comptes rendus, et pour les images du jpg ne dépassant pas 500 à 700 ko par vue. De même, il convient de **rappeler les consignes de prises de vues** (cahier des charges). Certaines photos sont inexploitable ; pour cette raison, nous n'en avons pas fait de synthèse pour 2019. On rappellera que la photo de la récolte de la journée est **indispensable**. Il serait bon de préciser avec les entreprises quels sont les attendus, tant en termes de prises de vue que de transfert des données. Par exemple, il est difficile la plupart du temps de visualiser des arrivages ou la récolte, la prise de vue étant trop en plan large ou a contrario en plan étroit. Parfois les vues prises zooment quasiment sur des détails, ce qui apporte peu d'éléments exploitables (sauf s'il s'agit de plantes).

Enfin, ne pas omettre de noter les espèces végétales ou animales patrimoniales (Gravelot, Euphorbe péplis...), et de photographier **toute espèce inconnue** pour identification.

Ce compte rendu a été établi en mai 2020, et par conséquent, je ne dispose pas de toutes les informations qui ont pu concerner le dossier depuis mon départ en retraite en novembre 2019, ce qui peut expliquer quelques possibles lacunes.

Par ailleurs, j'ignore qui sera chargé en 2020 d'effectuer les bilans dans le cadre du nouveau marché, mais je serai en mesure de fournir tous les documents utiles (fichiers de calculs, originaux, etc.) et archives afin de pérenniser le suivi qui a été mis en place depuis 7 années.



GILLES GRANEREAU
ÉCO CONSEILS

1237 chemin d'Aymont
40350 – POUILLON
06 99 55 40 85

Courriel : gmgnreau@club-internet.fr
Auto-entrepreneur
Siret 88016377900015

Seconde partie. Annexes

Proposition de modification de fiche (les tailles des lignes ont été réduites)

Intervention	Heure de début			
	Heure de fin			
	Total heures passées			
Marées	Heures		Pleine mer	
			Basse mer	
			Coefficients	
Conditions météorologiques	1	2	3	Matin
				Après-midi
Nombre agents mobilisés	Encadrant(s)			
	Agent(s)			
TOTAL déchets	Nature des déchets			
	Verre		Métal	Tout-venant
Volume (litres)	Volume (litres)		Volume (litres)	Volume (litres)
				<i>Dont activité pêche</i>
				<i>Dont tout-venant volumineux (n'entre pas dans les sacs)</i>
<u>Contacts sur site :</u>				
Nombre de seringues			Nombre prospectus diffusés	
<u>Observations :</u>				

Rappel : photographies → penser aux photos avant-après, aux choses « extraordinaires » ou non identifiées, et à faire une photo de la « récolte » à la fin. On peut également placer des cases pour pointer les photos à réaliser systématiquement.

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONCERTATION
03/04/2019 14H30
Renouvellement de l'opération de nettoyage différencié du littoral landais 2020-2026

ONF / GIP Littoral Aquitain / DDTM

Présents :

ROSEBERY David, Responsable de pôle Littoral, Office National des Forêts / Observatoire de la côte aquitaine
FOURNIER Marc, Responsable UT Lit et Mixe Côte Sud, Office National des Forêts
GRANEREAU Gilles, Animateur Natura 2000, Office National des Forêts
MAITIA Sébastien, Technicien forestier, Office National des Forêts
CLAVEIROLE François, Responsable UT Biscarrosse, Office National des Forêts
PALLAS Bruno, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CELDREN Aurélie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
VIVES Gaëlle, GIP Littoral Aquitain
FOURNIER Lionel, Direction de l'Environnement, CD40
ZUAZO Andoni, Direction de l'Environnement, CD40
LE GALL Cyrille, Direction de l'Environnement, CD40

1°) Présentation du contexte général par le Département

Cette concertation s'inscrit dans le cadre de la reconduction de l'opération de nettoyage différencié du littoral landais qui débutera le 01 janvier 2020.

L'opération en cours arrive à son terme le 31 décembre 2019 après sept années d'activité des marchés.

Le Syndicat Mixte du Littoral Landais assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération depuis le 01 janvier 2018.

Préalablement à la rédaction du futur marché, une concertation des collectivités partenaires et des partenaires techniques est prévue jusqu'à mi-avril.

L'objectif de cette concertation est la recherche d'un consensus le plus large possible entre tous les acteurs, à partir de leurs attentes et en adéquation avec les enjeux majeurs afférents à une telle opération.

Une présentation de l'opération en cours, de son découpage géographique, de ses aspects techniques et financiers est faite.

Les bilans opérationnels, quantitatifs et financiers ont été synthétisés dans des comptes rendus annuels (de 2013 à 2018) et remis à chaque collectivité et partenaires techniques préalablement aux réunions de concertation.

2°) Présentation des préconisations des partenaires techniques et institutionnels

L'Office National des Forêts a émis des suggestions liées à la sensibilité physique et biologique du milieu s'agissant du nettoyage différencié du littoral landais dans l'optique de la future opération :

Protection de la nidification du gravelot à collier interrompu

La carte des observations récentes de gravelots à collier interrompu est présentée par l'ONF. Il apparaît que les zones privilégiées pour la nidification de cette espèce sont les micros falaises, les falaises et l'avant dune. La période de nidification s'étend d'avril à mi-juillet.

Afin de protéger les éventuels nids sur les zones de l'avant dune, il est demandé de porter à 10 mètres la bande protégée de toutes interventions sur les sections courantes susceptibles d'être fréquentées par le gravelot et ce d'avril à fin juillet. Cette demande a aussi été formulée par la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, jusqu'à fin mai.

De la même manière, il est demandé une vigilance sur le respect de cette bande protégée lors des interventions mécaniques surtout au niveau des zones en accrétion où la limite de cette bande est définie par le premier pied de végétation.

Dimensionnement des extensions de fenêtres de fréquentation et fréquences de nettoyage

Il est souligné par l'ONF la moindre pertinence du nettoyage lorsque les apports sont faibles. En ce sens, une réduction de la fréquence de passage est évoquée.

L'opération en cours voit les extensions de fenêtres de fréquentation nettoyées de manière plus intensives que les sections courantes.

Il est proposé par l'ONF de redimensionner la longueur des extensions de fenêtres de fréquentation (activées en période estivale uniquement) afin de les porter à 500 mètres au lieu de 700 mètres dans l'opération actuelle.

Parallèlement, il est proposé de baisser la fréquence de nettoyage des sections courantes à un passage par mois en période estivale.

Zonage géographique

Une actualisation des secteurs à enjeux en termes de trait de côte sera fournie par l'OCA en amont du Comité Syndical du SMLL prévu le 12 avril prochain.

Il est rappelé que le taux d'évolution du trait de côte a été revu en 2017.

Dépôt des bois en pied de dunes et perspectives éventuelles

L'ONF fait la demande que les engins intervenant sur le dépôt des bois en pied de dune, procèdent au levage du bois et non à la poussée de celui-ci afin de générer le moins de désagréments possibles sur les milieux.

De plus, il est demandé que le bois soit disposé le plus haut possible sur le pied de dunes afin de diminuer les éventuelles reprises par l'océan.

Une réflexion est portée sur l'ancrage des pièces de bois dans la dune afin d'optimiser les bienfaits de ce dispositif sur la dune. Des expérimentations ont été menées à Lit-et-Mixe, Seignosse et Ondres avec des ancrages à l'aide de pieux en bois.

L'ONF est porteur des projets visant à disposer les pièces de bois dans les siffle-vents. Il est demandé que le bois soit apporté par le prestataire au plus près de ces siffles-vents.

Valorisation des bois flottés

Plusieurs pistes de revalorisation sont évoquées : aménagements plan-plage (cheminements, bancs...), paillage des espaces verts communaux, cache-vue pour une intégration physique des aires de dépôt du nettoyage du littoral, ligne de mobilier (brise vues),...

Retour du sable sur la plage

L'ONF souhaite que le sable issu des séances de tri et retourné sur la plage, soit disposé en limite de marée. Il est important que le prestataire respecte cette préconisation.

En effet, un cas est notamment rapporté de dépôt en pied d'accès à la plage ayant rendu cet accès impraticable aux engins.

Bilan des suivis environnementaux

Depuis 2008, le Conseil départemental des Landes a mis en place une expérimentation sur la comparaison des impacts des nettoyages mécaniques et manuels sur des sites Natura 2000.

Les suivis environnementaux menés par l'ONF permettent d'observer les effets du nettoyage sur la période 2013/2016.

Une synthèse a été réalisée pour la période 2013/2016 en ciblant trois sites de suivis, le site du « Métro » à Tarnos, le site du courant d'Huchet et le site du CEL à Biscarrosse.

Cette synthèse, une fois validée, sera rapportée au SMLL et aux partenaires de l'opération.

D'une manière générale, il est relevé que les zones de nettoyage manuel favorisent la diversité biologique quand cette biodiversité se retrouve affectée sur les zones nettoyées mécaniquement. De plus, une perturbation du milieu, la reconstitution du milieu en matière de communautés biologiques est plus rapide et plus efficace sur les secteurs nettoyés manuellement.

Actions de communication

L'ONF est soucieux du renforcement des actions de communication auprès du grand public. L'objectif est de faire changer la vision des publics sur l'aspect de la plage.

Une demande visant à la reconduction de la distribution des plaquettes d'information par les ambassadeurs du littoral est évoquée.

Dans la même idée, l'ONF suggère de faire évoluer la dénomination de l'opération en remplaçant les mots « nettoyage différencié » par « gestion différenciée » du littoral landais.

3°) Relevé commun de décisions (sous réserves de validation par le Comité Syndical du SMLL)

Afin de répondre à la demande de protection des zones de nidification du gravelot à collier interrompu, il est rappelé que l'opération actuelle permet de porter à 10 mètres la largeur de la bande de protection.

Après obtention du plan de zonage des observations de cette espèce sur l'ensemble du littoral landais, un élargissement de la bande de protection sera envisagé sur les zones fréquentées par le gravelot.

La période où cette bande des 10 mètres pourrait être effective s'étendra du 1^{er} avril à mi-juillet en respect de la période de nidification du gravelot.

Dans l'opération en cours, des contrôles sur le respect de la bande des 5 mètres sont entrepris par l'ONF, les services communaux et le Département.

Tous non-respects des clauses contractuelles par le prestataire doivent être remontés au SMLL, si possible par le biais de photographies.

Il est souligné que le SMLL réfléchit déjà à un abaissement de la longueur des extensions de fenêtres de fréquentation à 600 mètres.

La baisse de fréquence de nettoyage des sections courantes passant de deux à un passage mensuel sera proposée en Comité Syndical du SMLL.

Le dépôt de bois en pied de dune doit se faire par le levage puis la dépose du bois et non par la poussée. Cette préconisation technique sera intégrée dans le CCTP de la future opération.

Un schéma visant à illustrer le dépôt du bois par le prestataire le plus haut possible en pied de dune sera présenté en annexe du futur CCTP.

Il est rappelé que l'ancrage des bois dans la dune est un dispositif qui ne relève pas de la compétence du SMLL. Il est donc essentiel que ce dispositif soit porté par un maître d'ouvrage différent (ONF, communes,...).

Les chantiers de dépôt du bois sur les siffles-vent, portés par l'ONF, verront le futur prestataire apporter le bois en pied de dune à proximité des siffles-vents. Cependant, la demande devra être anticipée par l'ONF.

Le bois flotté généré par le nettoyage du littoral est à disposition des collectivités et partenaires. Un éventuel usage du broyat de bois flotté pour des cheminements, notamment dans le cadre des plans-plages, est encouragé, à condition d'évaluer le besoin et d'en informer par avance le SMLL.

Dans l'opération en cours, il est stipulé que le retour du sable sur la plage doit se faire au niveau de la limite de marée. Le prestataire doit respecter cette préconisation.

La problématique des cabanes de plage a été évoquée.

Ces cabanes sauvages composées de bois échoués sur le littoral engendrent des problèmes de sécurité publique, de salubrité, de risque d'incendie et d'impact sur la biodiversité.

Les zones d'implantation de ces cabanes se situent soit sur le Domaine Public Maritime, soit sur la dune domaniale.

Cette problématique a été soulevée à de nombreuses reprises par les communes littorales concernées.

Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical du 12 avril et pourrait déboucher sur une nouvelle saisine du Préfet.

Le projet de nettoyage de l'embouchure du courant de Contis a été présenté.

L'ONF a assuré que l'arrachage du baccharis serait assuré sur la future zone de nettoyage manuel sur la partie amont sud du courant de manière à faciliter les futures opérations de nettoyage manuel.

Il est précisé que cette zone se situe sur la forêt domaniale, en ce sens une contribution financière sera demandée par le SMLL à l'ONF.

Dans le cadre du subventionnement de la future opération par le FEADER, il est démontré dans la structuration de la future opération, la prise en compte des deux espèces remarquables (Gravelot à collier interrompu et Euphorbe péplis) présentes sur des sites Natura 2000. En ce sens, un potentiel subventionnement est envisageable et demandé par le SMLL à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le rapport bilan sur les récents suivis environnementaux effectués par l'ONF sera présenté en Comité Syndical du SMLL programmé le 12 avril prochain.

Il est rappelé que les dépliants expliquant le nettoyage différencié du littoral seront distribués au grand public par les ambassadeurs du littoral en période estivale.

Ces dépliants peuvent aussi être fournis aux partenaires de l'opération et aux prestataires en charge du nettoyage, notamment manuel.
